Nations Unies A_{/AC.96/1198}



Distr. générale 14 octobre 2019 Français

Original: anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire Soixante-dixième session Genève, 7 au 11 octobre 2019 Point 13 de l'ordre du jour provisoire Adoption du rapport de la soixante-dixième session du Comité exécutif

> Rapport de la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Rapport du Comité exécutif

GE.19-17685 (F)



Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1-10	3
	A. Ouverture de la session	1	3
	B. Représentation	2-7	3
	C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	8-9	4
	D. Élection du Bureau pour la soixante et onzième session	10	4
II.	Travaux de la soixante-dixième session	11-12	5
III.	Décisions du Comité exécutif	13-20	5
	A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux financ et aux programmes		5
	B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2020	14	6
	C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2019-2020		7
	D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif		7
	E. Décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif	17	7
Annexe			
Rés	sumé du Président concernant le débat général		8

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa soixante-dixième session plénière au Palais des Nations à Genève du 7 au 11 octobre 2019. Elle était ouverte par le Président, S.E. l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi (Algérie).

B. Représentation

Les membres du Comité exécutif indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République Islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République Tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

3. Les États Membres des Nations Unies ci-dessous étaient représentés en tant qu'observateur :

Albanie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Eswatini, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Indonésie, Îles Salomon, Iraq, Islande, Kazakhstan, Kirghizstan, Koweït, Libéria, Libye, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Panama, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République démocratique populaire lao, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Viet Nam.

4. Les États non-membres des Nations Unies ci-dessous étaient représentés en tant qu'observateur :

État de Palestine.

- 5. L'Union européenne était représentée en tant qu'observateur.
- 6. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Comité international olympique, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Conseil de l'Europe, Ligue des États arabes, Organisation des États américains, Ordre Souverain de Malte, Organisation de coopération islamique, Organisation du droit International au développement, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation internationale de la Francophonie, Union africaine et Union interparlementaire.

7. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Bureau de coordination de l'assistance humanitaire, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Office des Nations Unies à Genève, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement et Nations Unies.

8. Quelque 42 organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

- 9. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/LXX/1):
 - Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 - 2. Déclaration liminaire du Haut Commissaire.
 - 3. Segment de haut niveau sur l'apatridie et débat général.
 - 4. Examen des rapports des travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
 - Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
 - 6. Examen et adoption du Budget-programme biennal 2020-2021.
 - Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
 - 8. Autres déclarations.
 - 9. Réunions du Comité permanent en 2020.
 - 10. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif.
 - 11. Élection du Bureau.
 - 12. Questions diverses.
 - 13. Adoption du rapport de la soixante-dixième session du Comité exécutif.
 - 14. Clôture de la session.

D. Élection du Bureau pour la soixante et onzième session

10. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante :

Président : S.E. l'Ambassadeur Geert MUYLLE (Belgique)

1^{er} Vice-Présidente : S.E. l'Ambassadrice Maria Nazareth FARANI AZEVÊDO

(Brésil)

2e Vice-Président(e): [élection différée]1

Rapporteuse: Mme Anne KEAH (Kenya)

II. Travaux de la soixante-dixième session

11. Un résumé du débat général prononcé par le Président est fourni en annexe.

12. Les déclarations du Haut Commissaire prononcées lors de la session, ainsi que les comptes rendus analytiques de chaque séance, sont postés sur le site du HCR (www.unhcr.org/fr/excom).

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions administratives, financières et de programme

13. Le Comité exécutif,

- a) Rappelle qu'à sa soixante-neuvième session, il a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé), tel que contenu dans le document A/AC.96/1180, s'élevant à 8 591 122 136 dollars E.-U. pour 2019 ; note que les besoins additionnels prévus dans les budgets supplémentaires en 2019 s'élèvent à 107 433 454 dollars E.-U. au 30 juin 2019 et la réduction budgétaire à 62 628 121 dollars E.-U. ; approuve le total des besoins actuels pour 2019 s'élevant à 8 635 927 469 dollars E.-U. ; et autorise le Haut Commissaire à effectuer, dans le cadre de la dotation totale, des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;
- b) Confirme que les activités proposées dans le Budget-programme biennal 2020-2021, tel qu'exposées dans le document A/AC.96/1191, sont conformes au Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/RES/428 (V)), aux autres fonctions du Haut Commissaire reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10);
- c) *Approuve* les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du projet de Budget-programme biennal 2020-2021, tel que contenus dans le document A/AC.96/1191, et s'élevant à 8 667 680 981 dollars E.-U. et à 8 615 834 612 dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement, y compris la contribution du Budget ordinaire des Nations Unies aux dépenses du Siège, les Réserves et le Programme des administrateurs auxiliaires ; et *autorise* le Haut Commissaire à effectuer, dans le cadre de la dotation totale, des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;
- d) Prend acte des états financiers de l'année 2018, tels que contenus dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés, relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Les discussions pour la désignation d'un Vice-Président issu du Groupe Asie étant encore en cours, il a été décidé de reporter la nomination du 2º Vice-Président et de renvoyer l'affaire au Groupe Asie. Il est demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à l'élection du 2º Vice-Président dès que les consultations auront abouties et que les parties seront parvenues à un accord.

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.6), et du rapport du Haut Commissaire sur les problèmes liés et les mesures prises pour répondre aux recommandations faites dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1190/Add.1) ; et *demande* à être régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces documents ;

- e) Demande au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec souplesse et efficacité, aux besoins recensés dans le Budget-programme de 2020-2021; encourage ses services à être aussi efficients et efficaces que possible avec les fonds mis à leur disposition, sans pour autant diminuer la protection et l'assistance vitale pour les personnes relevant de la compétence du HCR; et l'autorise, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, les ajustements ainsi effectués devant être signalés pour examen à la réunion suivante du Comité permanent;
- f) Reconnaît avec gratitude la charge que continuent de supporter les pays en développement et les pays les moins avancés accueillant les réfugiés ; et exhorte les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables et un partage plus équitable et prévisible de la charge et des responsabilités ; et
- g) Demande instamment aux États membres, compte tenu de l'immensité des besoins que doit satisfaire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'appui substantiel de longue date qu'apportent les pays d'accueil de réfugiés, de répondre généreusement et dans un esprit de solidarité à l'appel du Haut Commissaire à la mobilisation de ressources pour exécuter pleinement le Budget-programme biennal 2020-2021, et de pourvoir, en temps voulu et d'une manière prévisible, l'Organisation en ressources, tout en maintenant les affectations de fonds à un niveau minimum.

B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2020

14. Le Comité exécutif,

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-dixième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

- a) Décide de convoquer trois réunions officielles du Comité permanent en 2020, qui se tiendront en mars, juin et septembre ;
- b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent (A/AC.96/1003, par. 25, alinéa 2 c)); *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques si nécessaire à ce cadre pour ses réunions de 2020; et *demande* aux Etats membres de se réunir en décembre 2019 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2020;
- c) Prie ses membres de veiller à ce que le débat au cours des séances du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive, et offre des orientations pratiques et des conseils clairs au Haut Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité :
- d) *Prie* le Haut Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile ; et
- e) Demande par ailleurs au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante et onzième session du Comité exécutif.

C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2019-2020

15. Le Comité exécutif,

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2019 à octobre 2020 :

Burkina Faso, El Salvador, Guatemala, Honduras, Islande, Iraq, Mali, Malte et Panama

- b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée ;
- c) Approuve la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2019 à octobre 2020 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement d'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Comité international de la Croix Rouge, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Conseil de l'Europe, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation internationale de droit du développement, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Ordre souverain de Malte, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Union africaine et Union européenne.

D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif

16. Le Comité exécutif,

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

E. Décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif

17. Le Comité exécutif,

Rappelant l'article 38 de son Règlement de gestion (A/AC.96/187/Rev.8) et sa décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif adoptée lors de sa soixante septième session plénière ;

Approuve la demande présentée par l'Union européenne de participer, en qualité d'observateur, aux séances privées du Comité sur les questions d'asile et de réfugiés relevant de sa compétence, lors de la soixante et onzième session du Comité exécutif.

Annexe

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président a résumé le débat général de la soixante-dixième session du Comité exécutif comme suit :

« Les déclarations pleines d'idées et d'engagement que nous avons entendues ces derniers jours montrent clairement que votre soutien pour les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides est solide et indéfectible. Plus de 150 délégations ont pris la parole pour annoncer leur encouragement et exprimer leurs préoccupations. Vous avez abordé beaucoup de questions importantes. Je vais essayer d'en résumer quelques-unes.

Je voudrais commencer avec le mot d'ouverture du Haut Commissaire où il nous a rappelé que le déplacement forcé demeure un problème mondial, provoqué et déterminé par beaucoup de facteurs qui se chevauchent. Le Haut Commissaire a souligné le fait que la gestion des crises de réfugiés ne peut se faire de manière isolée, sans s'attaquer à d'autres défis mondiaux comme les migrations, la pauvreté, l'urgence climatique et d'autres défis complexes. S'il est indispensable de protéger les personnes déplacées de force, comme le Haut Commissaire nous l'a rappelé, cette protection doit être accompagnée par de solides mesures de grande portée, touchant aux domaines politique, sécuritaire, migratoire et de développement.

À cet égard, le Haut Commissaire nous a exhortés à nous engager en faveur de la solidarité internationale au moyen de ce puissant outil qu'est le Pacte mondial sur les réfugiés, qui nous permettra de voir qu'en travaillant ensemble, nous devenons plus forts.

Le Segment de haut niveau sur l'apatridie a marqué le point à mi-parcours de la Campagne #J'appartiens du HCR, qui matérialise sa grande ambition de mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Pendant ce Segment de haut niveau, nous avons entendu les arguments convaincants d'un panel sur la nécessité de trouver une solution à ce problème mondial, arguments illustrés par un récit émouvant de première main qui montre ce que signifie être apatride et acquérir une nationalité. Vous avez souligné le fait que les États ont l'obligation légale et morale de veiller à ce que chaque être humain jouisse de ce droit fondamental. Nous avons par ailleurs entendu des rappels sur les compétences et les ressources précieuses que les apatrides peuvent apporter aux pays désireux de leur assurer un réel sens d'appartenance. Le Haut Commissaire et la Vice-Secrétaire générale nous ont exhortés à redoubler d'efforts pour mettre fin à l'apatridie au cours des cinq années restantes de la Campagne.

Excellences, Distingués délégués,

Ces derniers jours, bon nombre d'entre vous ont souligné dans leurs déclarations les efforts tangibles qu'ils ont déployés dans le cadre de la Campagne #J'appartiens visant à prévenir l'apatridie et à régler les situations prolongées existantes. Ils ont notamment parlé des mesures prises pour assurer l'enregistrement des naissances et éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les lois relatives à la nationalité. Les États et les partenaires ont montré d'une manière remarquable leur ferme engagement à mettre fin à l'apatridie au cours des cinq prochaines années. Ils ont pris plus de 300 engagements. C'est ainsi que nous avons entendu beaucoup d'exemples prometteurs d'avancées aux plans législatif et opérationnel pour soutenir ces efforts. Avec la communauté internationale, vous avez massivement exprimé votre appui à cet objectif ambitieux. Grâce à vos efforts, il peut et doit être atteint.

Étant donné que nous cherchons à réaliser la promesse faite dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable de ne pas faire de laissés-pour-compte, nous devons garder à l'esprit les paroles de M. Azizbek Ashurov, lauréat de cette année de la Distinction Nansen pour les réfugiés, qui s'est exprimé en ces termes - je le cite - : « La nationalité n'est pas un privilège, elle est une nécessité ».

Excellences, Distingués délégués,

Vous avez exprimé vos profondes inquiétudes sur le fait que le nombre de personnes déplacées à travers le monde a une fois de plus atteint des niveaux records. Il s'agit là d'un signal d'alarme devant amener la communauté internationale à se mobiliser pour agir. Le

fait de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, en mettant notamment fin aux conflits, a été souligné comme une priorité. Comme le Haut Commissaire l'a relevé, « assurer la sécurité des personnes déplacées et régler les problèmes de déplacement figuraient parmi les premières priorités de l'Organisation des Nations Unies ». Sept décennies après, ces objectifs sont plus que jamais pertinents.

Vous avez réitéré le fait que la protection doit être au cœur de l'action humanitaire. Un participant a parlé avec franchise de l'expérience qu'il a vécue après avoir été déplacé interne, et ensuite réfugié, pour en fin de compte être en mesure de rentrer dans son pays. Son récit nous rappelle que nos efforts collectifs en faveur de la protection des réfugiés créent un réel impact humain. Il a aussi été édifiant d'entendre beaucoup de délégations exprimer leur engagement constant à garder leurs frontières ouvertes aux réfugiés, malgré le fait que leurs capacités et leurs ressources sont insuffisants. Pour certaines, cet engagement est le reflet d'une longue tradition de solidarité. Pour d'autres, il s'agit tout simplement d'une question de compassion.

La complexité des mouvements mixtes de réfugiés et de migrants est une source de préoccupation. Vous avez par ailleurs souligné la nécessité de résoudre le problème des personnes ayant des besoins spéciaux, notamment les personnes vivant avec un handicap et les victimes des violences sexuelles et de genre. Bon nombre d'entre vous ont souligné les efforts qu'ils ont récemment fournis pour améliorer les réponses aux violences sexuelles et de genre. Ils ont lancé des appels en faveur d'autres mesures. Par ailleurs, il est indispensable de lutter contre l'exploitation et la traite d'êtres humains. Vous nous avez aussi rappelé qu'une réponse holistique devrait inclure la santé mentale des réfugiés et leur prise en charge psychosociale. Vous avez salué les solutions innovantes mises au point pour résoudre les problèmes de protection auxquels les jeunes déplacés font face, notamment les obstacles à l'intégration dans les communautés d'accueil, ainsi que l'absence de possibilité d'éducation et de moyens d'existence

Beaucoup d'entre vous ont exprimé leurs préoccupations sur le nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en raison de conflits et de catastrophes liées au climat. Vous nous avez exhortés à ne pas perdre de vue les déplacés internes, en nous faisant remarquer qu'ils sont souvent plus vulnérables que les réfugiés à cause de l'insécurité et du non-accès à l'aide humanitaire.

La nouvelle politique du HCR sur l'engagement pour les déplacés internes a été saluée. Dans le même temps, vous avez demandé à l'Organisation de trouver le meilleur moyen de protéger les déplacés internes et de s'engager sur cette question avec la même ferveur et la même cohérence que pour les réfugiés. Nous vous avons entendu dire que les déplacements internes exigent de l'attention au plan mondial, une solide collaboration interinstitutions et des recommandations concrètes sur la manière dont la communauté internationale peut aider les États à les prévenir, à les gérer et à trouver des solutions. C'est ainsi que vous avez accueilli avec satisfaction la création du Groupe de haut niveau des Nations unies sur le déplacement interne.

Excellences, Distingués délégués,

Vous avez loué les réponses d'urgence du HCR aux énormes besoins humanitaires à travers le monde, et salué les efforts que les travailleurs humanitaires fournissent avec dévouement sur les lignes de front.

La pénurie des financements, en particulier l'absence de financements disponibles pour le continent africain, a été une grave source de préoccupation. À cet égard, vous avez salué les efforts déployés par le HCR pour attirer de nouveaux donateurs, nouer de nouveaux partenariats et mettre au point des mécanismes innovants de financement. Bon nombre de délégations ont réaffirmé leur engagement constant, dans le cadre du « *grand bargain* », à apporter des financements prévisibles et non affectés pour permettre une assistance coordonnée, efficace et rapide.

En lançant l'appel à la communauté internationale d'accroître son appui pour les crises en cours, vous avez aussi souligné l'importance de régler les situations de déplacement et de réfugiés prolongées, en particulier dans les pays en développement qui s'efforcent, malgré le manque de ressources. Il a été noté que les pays en développement continuent d'abriter 85 %

de la population mondiale de réfugiés. Vous avez loué le leadership et l'hospitalité dont ils font constamment preuve, et avez lancé des appels pour plus de solidarité et d'appui aux pays d'accueil.

Vous avez encouragé les États à envisager des mesures pour intégrer les réfugiés dans les programmes nationaux, notamment de santé et d'éducation, et avez exhorté les partenaires au développement à renforcer les programmes visant à responsabiliser les réfugiés et à favoriser leur autonomie. Un pays nous a rappelé qu'en assurant l'éducation, en tant que moyen de mener une vie digne, nous investissons dans la sécurité régionale et mondiale. Vous avez souligné le fait qu'il est important de collecter et d'analyser les données dans les situations importantes de déplacement forcé afin de mettre au point des approches nouvelles et inclusives en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. C'est ainsi que vous avez exprimé votre appui pour le Centre commun de données HCR-Banque mondiale.

Bon nombre d'entre vous ont formé le vœu que le Pacte mondial sur les réfugiés soit et ont en fait fourni des preuves claires montrant qu'il est un outil permettant de réaliser le principe du partage de la charge et des responsabilités, et d'améliorer les réponses aux déplacements forcés, en soutenant les pays et les communautés d'accueil.

La notion d'inclusion a bénéficié d'un large appui, tout comme l'approche engageant l'ensemble de la société prévue dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Reconnaissant la nécessité de responsabiliser les personnes prise en charge par le HCR, vous avez apprécié les efforts déployés dans ce contexte pour favoriser la prise en compte des voix des réfugiés lors du Forum mondial.

Des mesures tangibles de préparation ont été prises pour le prochain Forum mondial sur les réfugiés. Selon une délégation, il s'agit d'un signal d'appel à l'action pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Comme vous l'avez dit, le Forum fournira, en plus d'engagements concrets, une précieuse occasion d'évaluer les progrès accomplis et de partager les bonnes pratiques. Vous avez par ailleurs noté le défi consistant à lier les engagements aux besoins réels des réfugiés et des communautés d'accueil. Comme une délégation l'a souligné, nous avons la responsabilité collective de satisfaire les besoins des personnes qui ont été contraintes de fuir. Ces personnes ont besoin, non pas de paroles vides, mais d'un vrai changement et de mesures significatives et quantifiables.

Vous avez aussi souligné le fait que la question des réfugiés est un problème mondial dont la solution doit aussi être mondiale. À cet égard, la communauté internationale a été exhortée à redoubler d'efforts pour s'acquitter de ses responsabilités afin de rendre les solutions durables disponibles, notamment par l'accroissement du nombre de places de réinstallation. Une délégation nous a rappelé que les solutions ne sont disponibles que pour une minorité, alors que la majorité continue d'attendre.

Un vibrant appel a été par ailleurs lancé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour créer dans les pays d'origine les conditions favorables au rapatriement volontaire, en sécurité et dans la dignité. L'importance du retour a été soulignée comme solution optimale, et une délégation a insisté sur le fait que les réfugiés ont un rôle majeur à jouer dans la reconstruction de leur pays.

Excellences, Distingués délégués,

Beaucoup d'entre vous ont salué le processus de réforme interne au HCR, notamment la décentralisation et la régionalisation que vous avez jugé nécessaires et opportunes pour permettre à l'Organisation de s'adapter aux nouvelles méthodes de travail. À cet égard, vous avez soutenu l'alignement des efforts du HCR avec la transformation générale des Nations Unies, concernant en particulier la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Surtout, vous avez soutenu l'idée de rapprocher les fonctions d'appui et de prise de décision des personnes relevant de la compétence du HCR. Comme la Vice-Secrétaire générale l'a dit, « en gérant les processus et les mécanismes de changement, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif ultime des réformes, à savoir réaliser de meilleurs résultats et un plus grand impact sur la vie des personnes sur le terrain ».

L'impact du modèle décentralisé sur la capacité du HCR à renforcer les partenariats, notamment avec les acteurs locaux, a été également souligné. Comme une délégation l'a noté, la décentralisation et la régionalisation ne doivent pas remplacer la localisation. À cet égard,

beaucoup reste à faire pour renforcer les partenariats avec les acteurs nationaux et locaux. Le HCR a aussi été encouragé à continuer d'investir dans de nouveaux partenariats et de renforcer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes, afin de réaliser un plus grand impact et une meilleure efficacité. Vous avez aussi félicité le HCR pour son approche proactive dans la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Vous l'avez encouragé à poursuivre sa politique de tolérance zéro sur cette question.

Excellences, Distingués délégués,

Dans sa déclaration liminaire, le Haut Commissaire a présenté six défis majeurs liés aux déplacements, et en a ajouté un septième assez notable, à savoir l'urgence climatique. À l'exemple du Haut Commissaire, bon nombre d'entre vous ont souligné le fait que ce facteur devient de plus en plus une cause majeure de déplacements internes et de mouvements à travers les frontières. Dans ce contexte, les délégations ont lancé un vibrant appel en faveur d'une stratégie de protection de l'environnement, afin de résoudre ce problème qui prend de plus en plus de l'ampleur. Vous avez demandé au HCR d'intégrer les considérations liées au climat et à l'environnement dans sa réponse humanitaire, en ayant à l'esprit les sources d'énergie renouvelables.

Nous avons entendu le message fort d'un pays situé dans une région gravement affectée par ce phénomène qui disait : « Le changement climatique est une réalité. Il nous affecte tous, que nous soyons pays producteur de gaz à effet de serre ou non, pays développé ou pays en voie de développement ». Maintenant, c'est le moment d'agir pour prévenir les déplacements liés aux changements climatiques.

Excellences, Distingués délégués,

Pour conclure, je tiens à vous remercier pour vos observations constructives et vos suggestions concrètes en vue de relever les défis qui se présentent à nous. Nous devons nous rappeler qu'aujourd'hui, nous pouvons, ensemble, créer une réelle différence dans la vie des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides. Y a-t-il lieu d'abandonner ? Pas du tout, l'abandon n'est pas une option. Pour finir, je voudrais citer la Vice-Secrétaire générale dont la pensée résume les principales idées qui se dégagent de nos discussions : « Dans notre marche vers la paix, la prospérité, la dignité et les opportunités pour tous, nous devons travailler ensemble, sans faire de laissés-pour-compte ».

Je vous remercie. »